

ARRETE MUNICIPAL

2019/64 du16/08/2019

OBJET : ORGANISATION DU MERCREDI FESTIF DU 28 AOÛT 2019

Le Maire de la commune d'Auray (56400) ;

Vu le code général des collectivités, notamment les articles L. 2213-1,L. 2213-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté municipal en date du 16 octobre 1998, relatif à la circulation et au stationnement des véhicules sur le territoire de la commune, modifié et complété ;

Vu l'arrêté municipal en date du 17 septembre 2018 portant délégation de signature aux adjoints au Maire ;

Vu la demande de Monsieur François Xavier BOUSSEMART service "Direction Éducation Enfance Jeunesse", d'organiser une animation au Parc Utting,

Considérant que le caractère festif du "Mercredi Festif du 28 Août" est de nature à réunir un nombreux public;

Considérant qu'il est nécessaire que toutes dispositions appropriées soient prescrites aux fins d'optimiser la sécurité dès lors qu'une manifestation a lieu sur la voie publique.

ARRETE

Article 1 Le Mercredi 28 Août 2019, de 13h00 à Minuit, le "Mercredi Festif" est autorisé à effectuer son animation publique, au Parc Utting à Auray,

Article 2 Durant la représentation, le Parc Utting sera sécurisé par la mise en place d'un véhicule l'entrée,

Article 3 Les véhicules laissés en stationnement qui gêneraient le déroulement de la manifestation pourront faire l'objet d'une mise en fourrière

Article 4 Le directeur général des services de la ville d'Auray, les services techniques municipaux, le commandant de la brigade de gendarmerie d'Auray, le chef de la police municipale et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 **Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- M ROCHELLE, Maire d'Auray,
- M LASSALLE, Maire adjoint en charge de la Sécurité,
- Elu d'astreintede la Mairie d'Auray,
- M le Directeur général des services,
- M. le directeur des services techniques ,
- M. le responsable du service vie associative,
- Mme la responsable du service archives et patrimoine,
- Mme la directrice du service de l'information et des relations publiques
- M. le chef de la police municipale,

- M. le commandant de la brigade de gendarmerie d'Auray,
- M. le commandant du centre de secours d'Auray,
- M BOUSSEMART François Xavier Direction Éducation Enfance Jeunesse,

Auray, le 16 Août 2019,
Pour le Maire,
Joseph ROCHELLE

ACTE ADMINISTRATIF

Transmis à la Sous-Préfecture Le

Reçu à la Sous-Préfecture Le

Notifié à l'intéressé (e) Le 20/08/19

Publié Le

